

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le mercredi 14 octobre 2026

Informations générales

Prénom : Eric

Nom : David

Numéro de dossier : R-4354-2026 Phase 1

Courriel : edavid@gbvavocats.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Segmentation de la clientèle et allocation des coûts

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La méthode de segmentation et d'allocation des coûts proposée par Énergir pourrait influencer la répartition des coûts assumés par la clientèle résidentielle, dont OC représente les intérêts. Il importe notamment de s'assurer que les particularités et la diversité des profils de consommation résidentiels sont adéquatement prises en compte dans cet exercice.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : OC souhaite examiner la méthodologie de segmentation théorique proposée par Énergir, notamment les variables, hypothèses et critères utilisés pour constituer les segments et leur allouer les coûts. Une attention particulière sera portée à la méthode d'estimation des besoins en capacité, à la représentativité des données historiques de consommation et des pointes hivernales, ainsi qu'aux ajustements apportés aux facteurs d'allocation des coûts. La segmentation proposée regrouperait environ 90% des clients au sein du segment 1, malgré la diversité de leurs profils et usages du gaz naturel. Dans ce contexte, OC s'intéressera à l'homogénéité des clients regroupés dans ce segment, à la représentativité des différents profils résidentiels (chauffage au gaz, consommation d'appoint, biénergie, etc.) et à la robustesse des bornes retenues pour délimiter les segments.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 2

Sujet : Structure tarifaire basée sur les coûts et impacts sur la clientèle résidentielle

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : La structure tarifaire proposée par Énergir pourrait avoir des effets importants sur les factures des différents profils de consommateurs résidentiels, ainsi que sur les incitatifs à l'efficacité énergétique et les choix de décarbonation des ménages. L'importance accrue des composantes fixes et capacitaires soulève notamment des enjeux quant à la capacité des ménages à réduire leur facture énergétique en diminuant leur consommation.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Énergir demande à la Régie d'approuver, comme fondement à la tarification en distribution, une structure composée de frais de base, d'une composante capacité et d'une composante volume. Selon la structure théorique présentée, les composantes fixes et capacitaires représenteraient 87% des revenus de distribution (et même 94% pour le segment 1) comparativement à environ 23% dans la structure actuelle. OC souhaite approfondir les justifications de cette architecture tarifaire, notamment au regard de la causalité des coûts et des hypothèses sous-jacentes à la répartition des revenus entre les trois composantes. Elle cherchera également à comprendre comment cette structure pourrait modifier les factures et la répartition des charges tarifaires entre les différents profils résidentiels, notamment les petits consommateurs, les ménages dont la consommation est fortement saisonnière et ceux en biénergie. Une attention sera aussi portée à la représentativité des cas types présentés par Énergir. Dans un contexte de transformation des usages du gaz naturel, marqué notamment par l'électrification des bâtiments, le développement de la biénergie et les efforts d'efficacité énergétique, OC souhaite examiner la cohérence de la structure tarifaire proposée avec cette évolution. Elle s'intéressera particulièrement à la manière dont une tarification davantage fondée sur la capacité pourrait influencer les économies découlant d'une réduction de la consommation, les incitatifs à l'efficacité énergétique et l'attractivité économique des différentes solutions de décarbonation, notamment pour les ménages qui réduisent leur consommation de gaz tout en conservant des besoins de capacité importants. À ce stade, OC estime prématuré de formuler des recommandations précises sur la structure proposée. Elle réitère toutefois une préoccupation déjà soulevée par le passé : une forte composante fixe pourrait désavantager les petits consommateurs, puisqu'elle représente une part plus importante de leur facture et limite les économies qu'ils peuvent réaliser en réduisant leur consommation. OC souhaite ainsi examiner dans quelle mesure ces préoccupations doivent être prises en compte dès l'approbation des fondements de la structure tarifaire, tout en préservant la latitude nécessaire pour considérer les enjeux d'équité, d'abordabilité et de transition énergétique au volet B.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 3

Sujet : Interfinancement et marge de manœuvre économique de la clientèle résidentielle

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'évolution de l'interfinancement pourrait avoir des conséquences importantes sur l'abordabilité du gaz naturel pour les consommateurs résidentiels, particulièrement les ménages à faible revenu. Les principes retenus pour encadrer l'interfinancement pourraient ainsi influencer la répartition des coûts entre les catégories de clientèle et la capacité des ménages à absorber d'éventuelles hausses tarifaires.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Les analyses présentées par Énergir montrent qu'une structure strictement fondée sur les coûts, sans interfinancement, pourrait entraîner des hausses tarifaires importantes pour la clientèle résidentielle. À titre illustratif, Énergir estime une hausse moyenne de 25% du tarif de distribution résidentiel et de 13% de la facture globale. Elle reconnaît également que les petits consommateurs disposent d'une marge de manœuvre économique limitée et qu'un certain niveau d'interfinancement demeure important pour maintenir la compétitivité du gaz naturel auprès de cette clientèle. Dans ce contexte, OC souhaite examiner les analyses et principes présentés par Énergir relativement à l'interfinancement, notamment les indicateurs utilisés pour en mesurer l'ampleur, les hypothèses retenues pour évaluer la marge de manœuvre économique des différents profils résidentiels et la représentativité des cas types étudiés. OC s'intéressera particulièrement à la distinction entre la compétitivité commerciale du gaz naturel par rapport aux solutions énergétiques de remplacement et la capacité financière des ménages à absorber une hausse de leurs coûts énergétiques ou à investir dans une conversion vers une autre source d'énergie. L'analyse considérera également les conséquences potentielles des différents niveaux d'interfinancement sur l'abordabilité, notamment pour les ménages à faible revenu ou en situation de précarité énergétique. Enfin, OC s'intéressera aux considérations retenues par Énergir pour orienter l'évolution de l'interfinancement, notamment les arbitrages entre la causalité des coûts, l'équité entre les catégories de consommateurs, la stabilité tarifaire et l'abordabilité, afin d'en apprécier les implications pour les fondements de la structure tarifaire proposée, sans présumer des modalités finales qui seront examinées au volet B.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.